



## ENCORE DU NOUVEAU !

**Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE et le Crédit Social des Fonctionnaires viennent de signer un Partenariat réservé aux seuls adhérents, qui va vous apporter un coup de pouce supplémentaire et de nombreux conseils et économies pour vos projets !**

### Qu'est ce que le CSF et pourquoi le CSF ?

Fondée en 1955 par des fonctionnaires, le CSF est avant tout une association qui vise à faciliter la vie des agents de service public en proposant des solutions alternatives aux établissements bancaires. Le CSF offre notamment des services dans les domaines du crédit et de l'assurance aussi bien pour le logement (prêt immobilier, caution, assurance emprunteurs, travaux, aide à l'installation ...) que la vie quotidienne (prêts consommation, achat et assurance de véhicule...) ou encore l'épargne et la retraite (assurance-vie, plan d'épargne retraite ...).

**Le CSF est déjà présent dans de nombreux établissements pénitentiaires et accompagne de nombreux Personnels Pénitentiaires.**

### Dans quel domaine le CSF peut il vous aider ?

Grâce à ce nouveau partenariat **SNP-FO / CSF**, les Adhérents FO Pénitentiaire peuvent prétendre à un prêt « avantage partenariat » de **2000 € à 1% (taux nominal) remboursable en 24 mensualités** afin de vous aider dans votre installation ( caution , travaux, mobilier ...) que ce soit dans le cadre de l'achat ou de la location de votre logement :

Un montant de 2000 €  
à partir de **1%** Prêt AVANTAGE PARTENARIAT TAEG FIXE  
Sur une durée de 24 mois  
J'EN PROFITE !  
LE CSF PREND EN CHARGE UNE PARTIE DU COÛT DE VOTRE CRÉDIT

## UNE BELLE MARQUE DE BIENVENUE !

### Quelques autres avantages possibles :

- L'Accompagnement dans votre projet immobilier
- L'Accompagnement dans vos projets personnels
- Des solutions en matière de regroupement de projets pour donner de l'air à votre budget
- Des services et aides au quotidien



**En savoir plus**

retrouvez les services CSF sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr) - Des conseillers sont à votre disposition au **01 53 36 10 40**.

**Votre bureau local FO se tient à votre disposition pour de plus amples informations.**

- Un crédit vous engage et doit être remboursé -

Exemple : pour un prêt personnel de 2000 € à 1% sur 48 mois, vous remboursez 48 mensualités de 42,52€ hors assurance facultative. Montant total dû : 2041,10€. Taux annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 1% (taux débiteur 1%) Coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité et Incapacité en sus de mensualités ci-dessus. (1,20€). Taux annuel Effectif de l'assurance (TAEA) est de 1,40%. Montant Total du au titre de l'assurance (28,80€).

Mentions légales CSF 2017, consultable sur le site [www.csf.fr](http://www.csf.fr) ou contacter le **SNP-FO**